



Recrutement « Agent d'animation périscolaire » - 8h hebdomadaire Année scolaire 2025/2026

Sous la responsabilité du responsable du périscolaire, l'agent d'animation périscolaire assure des missions de surveillance et d'encadrement des enfants de maternelle et primaire. Il propose des activités et veille à conserver une attitude bienveillante. Il travaille au sein du service périscolaire.

Missions

Temps de restauration scolaire et garderie du soir

- Accueillir les enfants en salle de restauration, sous la responsabilité du responsable du service périscolaire ;
- Servir le repas aux enfants en gardant une attitude bienveillante et éducative ;
- Pointer les enfants présents, renseigner les cahiers de liaison et consigner les évènements notoires, transmettre les informations au responsable du service périscolaire ;
- Surveiller les enfants dans les espaces extérieurs (cour, parc du chêne) ou dans les locaux intérieurs, y compris accompagnement aux sanitaires et prise en charge des enfants en cas de blessures bénignes ;
- Respecter les consignes en vigueur ;
- Appliquer les formations gestes et posture lors de l'accompagnement des enfants sur le temps de cantine et de garderie du soir ;
- Alerter le responsable du service périscolaire en cas de dysfonctionnement.

Savoirs être / Savoirs faire

- Appétence pour le travail avec les enfants ;
 - Bienveillance ;
 - Être réactif et patient ;
 - Qualités relationnelles, sens du dialogue et du travail en équipe ;
 - Ponctualité, assiduité.
 - Connaissance du fonctionnement des collectivités et du statut de la Fonction Publique Territoriale.
-
- Rémunération statutaire ;
 - Horaires de travail 11h30 – 13h30 et 16h30 – 18h30 à effectuer lundi, mardi, jeudi et vendredi sur le temps scolaire (36 semaines)
 - poste à 8 heures hebdomadaires

CDD du 1^{er} septembre 2025 au 3 juillet 2026

Entretien en juillet

Renseignements complémentaires

Hervé DUMAS, responsable du service périscolaire, tel : 04 74 72 43 41 / 04 74 01 26 01

CV et lettre de motivation à envoyer par courrier ou par mail à :

Monsieur le Maire
21 place Benoit Dubost
69210 Fleurieux-sur-L'Arbresle
accueil@mairie-fleurieux.fr